

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

---

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET  
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA  
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD91

présenté par  
M. Jumel, M. Bénard, M. Castor et M. Nadeau

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 34 par la phrase suivante :

« Elle organise la publicité des données scientifiques résultant des programmes de recherche dont elle a l'initiative. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à s'assurer de la publicité des programmes de recherche conduit par l'ASNR de la même manière que pour l'IRSN aujourd'hui.